

## Proches aidants Un pillier trop souvent invisible

En France, entre 9 et 11 millions de personnes soutiennent chaque jour un proche en perte d'autonomie, gravement malade ou en situation de handicap. Parmi eux, **ce sont 500 000 jeunes aidants** qui s'occupent d'un parent, d'un membre de leur famille, parfois dans des conditions très difficiles. Pourtant, ces proches aidants restent encore souvent ignorés dans le débat public.

### Fatigue, manque de reconnaissance, précarité : des difficultés majeures

Être aidant, c'est jongler au quotidien entre responsabilités familiales, vie professionnelle et démarches administratives. Selon la DREES, 60 % des aidants déclarent manquer de temps pour eux-mêmes et un tiers se sentent épuisés psychologiquement. Le manque de reconnaissance, l'isolement, les difficultés à concilier emploi et vie personnelle, l'épuisement physique et moral, fragilisent leur équilibre.

Les dispositifs de soutien restent très insuffisants. Le congé proche aidant est peu utilisé du fait d'une indemnisation trop faible et d'une mise en œuvre complexe. L'Allocation journalière du proche aidant (AJPA) souffre également de lourdeurs administratives et d'une compensation financière trop modeste. La question du répit reste centrale : il existe trop peu de solutions de relais ou d'hébergement temporaire. L'épuisement, le renoncement aux soins et le repli social sont des réalités pour beaucoup.



**Les revendications de l'UNSA pour les aidants**  
Mieux reconnaître le rôle des aidants dans le droit du travail et dans les politiques sociales en intégrant leur situation dans les accords collectifs et les conventions de branche.



**Proches aidants : un pilier trop souvent invisible** : En France, entre 9 et 11 millions de personnes soutiennent chaque jour un proche en perte d'autonomie, gravement malade ou en situation de handicap.

## Des expérimentations intéressantes

### Les revendications de l'UNSA pour les aidants

Depuis 2023, la CNAF et la CNAM engagent des actions pour repérer les aidants et leur proposer un accompagnement personnalisé (bilan de santé, information sur les droits, orientation). D'autres expérimentations visent à simplifier l'AJPP et à mieux soutenir les jeunes aidants, dont les difficultés scolaires et d'insertion sont documentées par le Défenseur des droits. Ces initiatives ouvrent la voie à une politique plus offensive de repérage et de soutien aux aidants qu'il faut suivre.

### Les revendications de l'UNSA pour les aidants

Mieux reconnaître le rôle des aidants dans le droit du travail et dans les politiques sociales en intégrant leur situation dans les accords collectifs et les conventions de branche. Revaloriser l'Allocation journalière du proche aidant (AJPA) et l'Allocation journalière de Présence Parentale (AJPP), avec une indemnisation à la hauteur de la perte de revenu, un accès simplifié et l'augmentation des plafonds en nombre de jours.

Faciliter la conciliation emploi-aidance en généralisant les droits à l'aménagement du travail, à des congés spécifiques et à un télétravail adapté. Poursuivre le développement des solutions de répit sur l'ensemble du territoire. Mieux repérer et soutenir les jeunes aidants, en lien avec les établissements scolaires et les services sociaux.

En reconnaissant pleinement les aidants et en leur donnant les moyens de poursuivre leur engagement sans sacrifier leur santé, leur vie professionnelle ou leur avenir, l'UNSA affirme un choix de solidarité, de dignité et de justice sociale. Toutefois, les aidants ne doivent pas devenir les supplétifs d'un système défaillant. Aussi précieux soit-il, leur rôle ne saurait se substituer à celui des professionnels du soin et de l'accompagnement.

Pôle retraités

## Cette date est traditionnellement l'occasion

### Mais que célèbre-t-on exactement, et depuis quand ?

#### Que commémore-t-on le 1er Mai ?

Historiquement journée de revendication salariale et syndicale, le 1er mai fait référence à la date anniversaire, en 1884, de l'appel de syndicats d'ouvriers américains pour revendiquer la journée de 8 h. Appelé outre-Atlantique « moving day », ce premier jour de mai correspond à la nouvelle année comptable pour les entreprises américaines et à la clôture de contrats de travail des ouvriers qui, pour certains, doivent déménager pour trouver un emploi ailleurs.

Ainsi, le 1er mai 1886, des milliers de salariés manifestent pacifiquement dans tout le pays, répondant à l'appel des syndicats pour la journée de 8 h. Mais, après une autre manifestation le 3 mai qui se termine par la mort de grévistes de la Ste McCormick Harvester située à Chicago, une marche de protestation est organisée dans cette même ville le 4 mai. Lors de cette manifestation, l'explosion d'une bombe est suivie d'affrontements faisant de nombreuses victimes parmi les forces de police. Plusieurs syndicalistes militants anarchistes sont arrêtés. Lors du procès, cinq syndicalistes sont condamnés à mort.

#### Depuis quand le 1er mai est-il célébré en France ?

C'est à l'occasion du centenaire de la **Révolution**, en 1889, lors de la IIe Internationale socialiste à Paris et sous l'impulsion de Jules Guesde, qu'il est décidé de faire du 1er mai une journée de manifestations. La première sera le 1er mai 1890. En 1891, la manifestation tourne au drame avec la fusillade de Fourmies dans le Nord, qui se termine par la mort d'une dizaine de manifestants. En avril 1919, après le vote par le Parlement de la journée de 8 h, le 1er mai devient une journée chômée. En 1941, sous le régime de Vichy, est instauré un 1er mai férié en tant que « fête du travail et de la concorde sociale » (en référence à la devise du régime de Vichy : « Travail, Famille, Patrie »). Cette journée disparaît à la Libération.

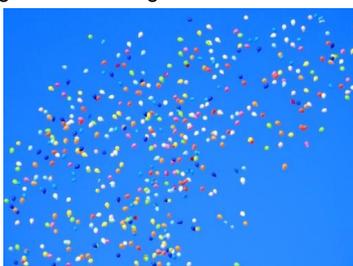
Elle est réintroduite en 1946 puis, avec la loi 47-778 du 30 avril 1947, avant d'être instituée définitivement comme jour férié, chômé et payé en 1948 (**loi 47-746** du 29/06/1948).

#### Quels sont les autres jours fériés inscrits dans le Code du travail ?

Selon l'article L3133-1 du Code du travail, il y a 10 autres jours fériés reconnus en France : Le 1er janvier, le lundi de Pâques, le 8 mai, l'Ascension, le lundi de Pentecôte, le 14 juillet, l'Assomption, la Toussaint, le 11 novembre, le jour de Noël. Il existe également des jours fériés spécifiques en Alsace-Moselle et outre-mer. Certaines commémorations locales ou professionnelles sont également des jours fériés, exemple : la Saint-Éloi.



Toutefois, sur le continent nord-américain, c'est le « Labour Day » qui est férié, alors qu'il a lieu le 1er lundi de septembre. Certains syndicats et organisations de gauche **américains** et **canadiens** continuent de commémorer le 1er mai.



LAPORTE	Jean-Claude	Conducteur
THOMAS	Jean-Claude	Maîtrise
BREUIL	Jean-Louis	Conducteur
CANTRAINNE	Philippe	Machiniste
GLEMEE	Jérôme	Machiniste
LAPERSONNE	Serge	Machiniste
MENARD	Jean-Michel	Machiniste
CLAVEL	Alain	Conducteur
CHARMOY	Marcel	Conducteur
CUVILLIER	Jean-Claude	Assistant Exploitation
DJANY	Goulam	Assistant Exploitation

## Pourquoi offre-t-on du muguet le 1<sup>er</sup> Mai ?

### Fleur traditionnelle du Nord

Fin XIXe, il était de coutume d'arborer une églantine, fleur traditionnelle du Nord, lors du défilé du 1er mai en souvenir de la fusillade de Fourmies de 1891. Plus tard, un ruban rouge en référence au mouvement anarchiste, puis c'est le muguet, traditionnellement offert pour célébrer le printemps le 1er mai, qui a été associé à cette journée.



La prochaine permanence du Bureau Retraités se tiendra le :

Mercredi 17 Septembre 2025

Au siège du Syndicat  
**UNSA GROUPE RATP**  
21, rue Jules Ferry  
93170 BAGNOLET



A partir de 9h30

